Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 33 (1919)

Heft: 1

Artikel: Lettres de noblesse et d'armoiries de familles genevoises [suite et fin]

Autor: Deonna, Henry

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-745562

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nr. 5. **Kleine Pavese.** Anfang des 15. Jahrhunderts. Der Schild aus Tannenholz ist stark gewölbt, oben und unten etwas geschweift und besitzt in der Mitte eine Ausbuchtung. Vorder- und Rückseite sind mit Leinwand und Schweinsleder verkleidet. Auf braunem Grunde mit grauer Randeinfassung sind vorn zwei Wappen aufgemalt: links die kiburgischen Löwen, rechts ein rotes Kreuz in Silber. Sieben Eisenklammern dienen für die Beriemung. Vergleiche: Führer durch das Schweiz. Landesmuseum in Zürich 1912, Seite 69 und 78, wo die Wappen der Stadt Winterthur und dem Georgenbunde zugesprochen sind (Fig. 9). Höhe 1,12 m. Breite oben 0,425 m, unten 0,37 m. Gewicht 5,9 kg. Aus der Sammlung Challande. Katalog-Nr. 4094.

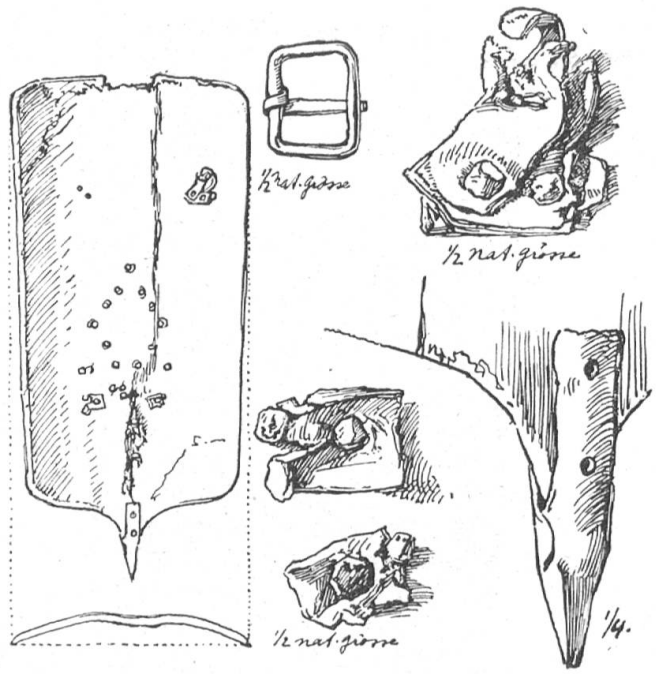

Fig. 11

Nr. 6. **Burgundische kleine Pavese.** 15. Jahrhundert. Der leichtgewölbte Schild aus Lindenholz ist etwas geschweift, verjüngt sich nach unten und endigt in einer starken Eisenspitze. Vorder- und Rückseite sind über einer Wergschicht mit Hirschleder verkleidet. Über die Vorderseite ist ein rotes Andreaskreuz gelegt, zwischen dessen Schenkeln je ein goldener Feuerstahl, ein Feuerstein und zahlreiche Flämmchen gemalt sind (Fig. 10). Hinten sind Spuren einer rautenförmigen Metall- oder Lederplatte (Fig. 11) (0,29 × 0,15 m). Beutestück aus den Burgunderkriegen. Vergleiche: Zürich und das Schweiz. Landesmuseum 1890, Tafel VII. Höhe 1,065 m. Breite oben 0,50 m, unten 0,44 m. Gewicht 4,2 kg. Aus dem Zeughause. Katalog-Nr. 271.

Lettres de noblesse et d'armoiries de familles genevoises,

par Henry Deonna, Dr en droit.

(Suite et fin).

de Carro. *Jean de Carro,* 1770, † 1851; docteur en médecine. Il publia des travaux sur les eaux de Carlsbad et sur plusieurs autres sujets médicaux; il vivait à Prague.

Le 20 octobre 1813, l'empereur d'Autriche, François Ier, le reconnut noble d'ancienne extraction et lui conféra le titre de chevalier du Saint-Empire.

Nous ignorons si ses deux fils ont laissé postérité.

La famille de Carro (anciennement dou Quarru), venait du Carre, près Genève. Connue dès 1360, elle fut admise à la Bourgeoisie en 1603 pour la branche de Jean de Carro, mais plus anciennement pour d'autres branches éteintes. A l'une d'elles, appartenait *Noble François de Carro,* damoiseau, créé comte palatin par le pape Calixte III, le 12 des calendes de juin 1457; il était secrétaire du Conseil 1473-74, testa à Rome en 1472 et mourut sans alliance.

Armes: *d'argent à la bande d'azur chargée de trois demi-vols d'or en pal.* — L'écu surmonté de deux casques couronnés avec cimiers: 1° *un vol d'or;* 2° *deux cols de cygne accostés d'argent et colletés d'or.* Galiffe donne un seul cimier: *deux ailerons d'or.*

(Galiffe II, 2e éd., p. 132, 140; Armorial genevois; Rietstap, Armorial général; de Montet, Dictionnaire biographique des genevois et des vaudois).

Chaudoir. Famille de réfugiés français établis à Berlin, puis à Varsovie, reçue à la Bourgeoisie les 15 février 1790 et 25 juillet 1791.

Par lettres patentes du roi Maximilien-Joseph de Bavière, du 5 avril 1814, *Jean-Joseph Chaudoir,* négociant, a été créé baron du royaume de Bavière, avec sa postérité.

Par ordre impérial de l'Empereur de Russie, du 16/22 février 1820, le dit, qui avait reçu la confirmation de sa noblesse et de son titre de baron avec son fils adoptif *Stanislas,* en Pologne, a été autorisé à porter ce titre aussi en Russie. Par arrêt du Sénat-Dirigeant du 25 novembre 1886, le baron *Jean-Maximilianovitch de Chaudoir* a reçu la confirmation de son titre de baron et a été porté au Ve livre de la noblesse russe.

Armes: *d'azur à deux burèles d'or en pointe, la burèle supérieure soutenant un cheval galopant au naturel.*

(Rietstap, Armorial général; R. J. Ermerin, Noblesse titrée de l'Empire de Russie, p. 56; Notes sur la famille Aubert de Genève, originaire de Crest en Dauphiné 1530-1908, p. 57).

Martin. *Claude-Etienne Martin,* dit «*Martin d'André*», par suite d'une ordonnance du gouvernement français du 18 février 1818; 1748, † 1823; Président du Tribunal de Commerce à Paris, censeur de la Banque de France, chevalier de la Légion d'honneur.

Il fut anobli et créé chevalier par Louis XVIII, par lettres patentes du 25 juillet 1817, enregistrées le 3 août 1818, avec addition à ses armoiries, «en «récompense de nombreux services rendus à l'Etat et au Commerce dans les «divers emplois qu'il a remplis.»

Les anciennes armes sont: *d'azur au lion d'argent;* elles furent augmentées d'*une balance d'argent dans la gueule du lion,* par suite du diplôme ci-dessus.

Sa descendance est éteinte.

Cette famille, «la seule de ce nom qui a été considérée à Genève comme «patricienne», dit Galiffe, était déjà possessionnée à Compois et à Sionnet en 1368; elle fut admise à la Bourgeoisie en 1504 et en 1579; éteinte au siècle dernier.

(Galiffe II, 2e éd., p. 238; Dictionnaire des anoblis; Armorial genevois).

Le Suire. Une branche de cette famille, originaire de Loudun en Poitou, fut admise à la Bourgeoisie en 1678, elle s'est éteinte au XVIIIe siècle.

Une autre branche, actuellement fixée en Allemagne, descendrait de *Daniel Le Suire* (1617, † 1667) reçu habitant de Genève en 1655.

Elle a été incorporée à la noblesse bavaroise en vertu de lettres patentes datées de Munich, 25 janvier 1820; elle obtint le prédicat «*von Lesuire*» le 5 février suivant, en faveur de Johann-Wilhelm Lesuire. Le 9 décembre 1884, le nom fut rectifié en: «*von Le Suire.*»

Armes: *d'argent à trois roses (ou fleurs de néflier) de gueules, boutonnées d'or, aux pétales de sinople.* Casque couronné.

Cimier: *la rose de l'écu entre deux vols de gueules, ouverts.*

(Renseignements de la famille; Rietstap; Gothaisches geneal. Taschenbuch der briefadeligen Häuser 1913, p. 482).

Minutoli. *Jean-Henri Menu dit Minutoli,* né 12 mai 1772 à Genève, † 16 septembre 1846 en Allemagne, fils de Daniel Menu et d'Isabeau Lucadou, entra jeune dans l'armée prussienne, devint précepteur du prince Charles de Prusse, puis lieutenant général; prit part aux guerres contre Napoléon Ier; fut créé chevalier de l'aigle rouge de première classe et de St-Jean. Sa retraite lui fut accordée en 1823 pour cause de santé; il se rendit alors en Suisse et acheta la campagne Bois de Vaud près Lausanne, qu'il habita jusqu'en 1826 où il retourna à Berlin. Il avait dirigé en 1820 l'expédition scientifique envoyée par le gouvernement prussien en Egypte, il est l'auteur de plusieurs ouvrages scientifiques. Il fut anobli ou reconnu noble par le roi de Prusse, par lettres datées de Berlin le 7 mai 1820, qui l'autorisèrent à prendre le nom de «*Minutoli*».

Sa famille fut autorisée également le 1er juillet 1866 (Reichenbergquartier) à conserver le titre de baron qu'elle avait porté jusqu'alors.

Enfin, un des fils du général, *Alexandre-Frédéric-Guillaume,* baron de Minutoli (1806, † 1887), obtint du roi le 29 juin 1868 (décret daté du Château de Babelsberg), d'ajouter à son nom celui de «*von Woldeck*», et à ses armes celles de cette famille, par suite de l'usufruit du fideicommis fondé par Ernst-Heinrich-Friedrich von Woldeck (Berlin, 7 octobre 1848), reversible aux Minutoli.

Le général de Minutoli avait épousé en premières noces en 1801 la fille aînée du général-lieutenant von Woldeck, gouverneur de Wesel, dont il eut trois fils: Adolphe, maréchal de la cour de Saxe; Jules, président de police à Berlin; et Alexandre, conseiller d'Etat à Ziegnitz; en secondes noces il épousa la comtesse de Schulenbourg, dont il n'eut pas d'enfants.

La famille Minutoli, fixée actuellement en Allemagne, est éteinte quant aux mâles.

Une notice biographique sur Jean-Henri Minutoli, parue en allemand, au milieu du siècle dernier, de 27 pages, sans nom d'auteur, ni date, donne des renseignements de haute fantaisie sur la prétendue origine italienne des Menu.

Les recherches faites dans nos archives d'Etat par M. Albert Choisy, ont permis d'établir ce qui suit: Jean-Henri Menu, devenu Minutoli, descendait de

Pierre Menu, du Moulin Rouge entre Avully et Chancy (canton de Genève) dont le fils, Pierre-Jean, fut reçu habitant de Genève au milieu du XVIIe siècle, et l'arrière petit-fils, Daniel, père du futur général, Bourgeois en 1769.

Mad^e Menu-Vasserot, grand'mère du général, avait une cousine germaine de son père, qui épousa noble François-Hélène Minutoli et fut mère de Daniel Minutoli, lequel retourna à Lucques et eut une descendance, éteinte croit-on vers 1820; Jean-Henri Menu se sera-t-il cru autorisé d'une parenté bien éloignée pour relever le nom et les armes des anciens Minutoli? Il est vrai que cette supposition ne coïncide qu'en partie avec la tradition rapportée dans la brochure citée ci-dessus: «La famille Minutoli vient d'Italie et descend de la famille *Capece* «de Naples, qui, à cause de son attachement à la maison des Hohenstaufen et «sa saisie contre la maison d'Anjou dut s'enfuir de Naples et se fixa en Suisse. «A Genève un des aïeux du général épousa une *de Menu,* se convertit à la «Réforme, et porta depuis ce temps le nom de *Menu de Minutoli.* Lorsqu'en 1820 «tous les représentants de ce rameau furent morts, le défunt prit le nom de «*Minutoli* avec l'autorisation royale.»

Armes. 1° concession de 1866: *De gueules à la barre d'or, au lion de vair, la tête et les pieds d'or, couronné de même, lampassé de gueules, brochant sur la barre, et appuyant son pied dextre sur un petit écusson d'argent à la tête de more de sable, tortillée d'argent.*

Casque couronné. Cimier: *une licorne issante d'argent.*

2° concession de 1868 (barons Minutoli von Woldeck): *Ecartelé au 1 et 4 comme ci-dessus (Minutoli); au 2 et 3 de gueules à la barre d'argent chargée de trois faucons essorants et contournés de sable (Woldeck).*

Deux casques couronnés. Cimiers: 1° *une licorne issante d'argent.* 2° *sept plumes d'autruche de gueules et d'argent.* Supports: *deux griffons regardants d'or, lampassés de gueules.* Les anciens Minutoli portaient: *de gueules au lion de vair, la tête et les pattes d'or;* pour la branche fixée à Genève, les armoriaux genevois donnent d'autres armes.

(Archives d'Etat, Etat civil de Genève; Freiherrliches Taschenbuch 1874, p. 464, 1911, p. 609; de Montet, Dictionnaire des Genevois et des Vaudois; Biographie [anonyme] du général Minutoli).

Chais. *Charles-Alexandre Chais,* 1763, † 1840; secrétaire du haut conseil de la Noblesse des Pays-Bas.

Il obtint en Hollande, le 29 juin 1822, une amplification des armes de sa famille par l'adjonction de celles des *van Buren,* de Hollande, provenues en suite d'alliance et le droit de s'appeler «*Chais van Buren*». Les armes anciennes étaient: *de gueules au chevron d'or, accompagné en pointe d'un cœur de même, au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'argent.*

Cimier: *une étoile d'argent entre un vol du même.*

En suite de la concession accordée, les armes Chais furent mises en cœur de celles des van Buren, qui sont: *parti, au premier d'or au lévrier rampant et*

contourné de gueules, au second de gueules à deux fasces brétessées et contre brétessées d'or. Casque couronné. Cimier: *une étoile ou un lévrier issant et contourné.*

Cette famille, venue de Saint-Jullien, baillage de Gap, a été admise à la Bourgeoisie en 1664; éteinte.

(Recueil généalogique Suisse I, p. 73; Armorial genevois, 2e éd.; Rietstap).

de Constant-Rebecque. Une branche de cette famille, originaire d'Aire en Artois, qui se dit issue d'Augustin de Constant, seigneur de Rebecque, gentilhomme de l'empereur Charles Quint, fut reçue à la Bourgeoisie genevoise, le 3 décembre 1757, en la personne de *Noble Marc-Samuel-François de Constant,* 1729, † 1800, bourgeois de Lausanne, capitaine au régiment Cornabé au service de Hollande, puis colonel au même service.

Son fils, *Charles-Samuel de Constant,* 1762, † 1835, n'eut que deux filles, Mesdames Rilliet-de Constant et Rigaud-de Constant.

Un autre fils, *Jean-Victor,* 1773, † 1850, général-major en Hollande, gouverneur du prince d'Orange, a laissé des descendants incorporés avec le titre de barons dans la noblesse néerlandaise, le 19 octobre 1824, sous le nom de: *de Constant-Rebecque de Villars,* et le 25 août 1846, sous le nom de: *de Constant de Rebecque.* En 1472, le duc de Bourgogne aurait autorisé les Constant à prendre le nom et les armes de Rebecque.

Armes: *coupé, au premier d'argent à l'aigle de sable, languée de gueules, becquée, membrée et couronnée d'or; au second de sable au sautoir d'or.*

Supports: *deux aigles au vol abaissé.*

Devise: «*in arduis constans*».

(de Montet; France protestante, 2e édit.; Rietstap; Armoriaux genevois et vaudois).

Rousseau. *Jean-Baptiste-Louis-Jacques Rousseau,* 1780, † 1831, consul de France à Bassora, à Alep, à Bagdad, à Tripoli; membre correspondent de l'Institut de France (Académie des Inscriptions et Belles-lettres), auteur de divers ouvrages.

Son grand-père, Jacques Rousseau, était le cousin germain du père de Jean-Jacques, et avait quitté Genève en 1703 pour s'établir en France.

J.-B.-Ls.-Jacques Rousseau fut créé comte palatin par le pape Léon XII en 1827, et baron par le roi Charles X en 1830 (brevet du 30 juin).

Les armes concédées par le roi de France sont: *d'or, au palmier de sinople, au pied un puits d'argent sur une terrasse du premier, au chef d'azur chargé d'une badelaire d'argent.*

Devise: «*Ne quid nimis*».

La famille Rousseau venue de Paris fut reçue à la Bourgeoisie en 1555.

Le baron Rousseau a laissé une descendance.

(Galiffe II, [2e éd.], p. 412; Almanach de la Suisse romande pour 1888; Tribune de Genève, 30 septembre 1892; Eugène Ritter, La famille et la jeunesse de Jean-Jacques Rousseau, p. 65).

Polier. La famille Polier fut reçue à la Bourgeoisie en 1778, en la personne de noble Jean-Antoine-Noé de Polier, 1713, † 1783, seigneur de Bottens, citoyen de Lausanne, premier pasteur des églises de cette ville, etc.; ses deux fils, Charles-Godefroy-Etienne, 1753, † 1782, et Henri-Etienne-Georges-Fitz-Roger, 1754, † 1821, furent admis en même temps que leur père.

Le second, fut préfet du Léman (1798) et père de *Jean-Noé-Godefroy de Polier-Vernand,* 1782, † 1833, gouverneur, puis grand maître de la Cour du prince Gustave Wasa. Il fut ensuite chambellan autrichien, grand-croix de plusieurs ordres et créé comte du Saint-Empire le 18 mars 1828. *Pierre-Amédée-Charles-Guillaume-Adolphe de Polier,* 1795, † 1830, de la branche vaudoise, fut créé comte par Charles X en 1827 (ou 1826), avec son frère aîné *Georges-Maximin-Jacques-Henri* (titre héréditaire); le premier mourut sans enfants; la descendance du second subsiste en Allemagne. Famille originaire du Rouergue, connue dès le XIIIe siècle; elle n'existe plus en Suisse.

Armes: *d'argent au coq hardi de sable, membré, crêté et barbé de gueules.* Cimier: *un coq essorant.* Supports: *deux licornes.* Devise: *Vigilance. Ori: Et Phoebi et Martis.*

(de Montet; Covelle, Le Livre des Bourgeois; Rietstap; Armoriaux genevois et vaudois; Répertoire des familles vaudoises qualifiées; Dictionnaire des anoblis; Recueil de généalogies vaudoises, tome Ier, fasc. 2, «Polier»).

Saladin. *Antoine-François-Auguste Saladin de Pregny,* 1785, † 1857; Lieutenant-colonel, du Conseil Représentatif, 1814; il fut envoyé en 1813 auprès du général autrichien comte de Bubna, pour négocier la capitulation de Genève et se montra habile diplomate dans ces circonstances.

Agrégé à la commune de Villiers dans le canton de Neuchâtel en 1837, ce fut en cette qualité de sujet du roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV, qu'il obtint, en date de Berlin le 21 mars 1842, le titre de baron et l'adjonction à son nom patronymique celui de *«de Lubières»,* comme descendant de François de Lange de Lubières, son aïeul maternel, mort en 1720, gouverneur de Neuchâtel. Ce dernier, gouverneur d'Orange, se retira à Genève en 1701; il devint colonel en Prusse l'année suivante et fut nommé gouverneur de la principauté de Neuchâtel en 1717. A l'occasion de son mariage à Genève, avec Marie Calandrini, en 1704, il reçut la Bourgeoisie gratuitement. Son fils unique, Charles de Lange de Lubières, du CC 1752, laissa deux filles, Mesdames Ami Lullin et Antoine Saladin; c'est cette dernière qui était l'aïeule de M. Saladin créé baron de Lubières.

L'envoi du diplôme fut notifié par le ministère prussien au Conseil d'Etat neuchâtelois, mais l'entérinement n'est pas mentionné.

M. Saladin de Lubières fut père de Mesdames Carl Saladin (père de Mesdames Antoine et Charles Borel et de Made Auguste de Meuron) et Armand-Jacques de Lessert (mère de MM. Gaston, Henri et Albert de Lessert et de Made de Tscharner).

La teneur du diplôme (dont des copies vidimées sont en mains des familles de Lessert et de Meuron) est la suivante: « . . . Oberstlieutenant Anton-Franz-

«August Saladin de Pregny ... dass seine Voreltern in angesehenen Aemtern «und Familienverbindungen gestanden und sich im Besitze der Güter Crans «und d'Arnex befunden haben, auch seine Grossmutter Louise, geborene Freiin «de Lange de Lubières aus dem freiherrlichen Geschlechte von Lubières ab- «stammen, und derselbe allerunterthänigst geboten hat, Wir möchten in Gnaden «geruhen, ihm den Freiherrn-Stand unter Beilegung des gedachten Geschlechts- «namen „von Lubières", hüldereichst zu ertheilen, so haben Wir uns entschlossen, «diesem Gesuche allergnädigst zu willfahren ...»

Le roi lui octroie le titre de: *Freiherr Saladin von Lubières,* et les armes ci-après: «*Wappenschilde, dessen erste oder vordere Hälfte roth und blau quer- «getheilt ist; in der oberen rothen Theilung befindet sich ein aufrecht stehender «Löwe mit geöffnetem Rachen, roth ausschlagender Zunge, vorwärts gestreckten «Pranken und mit ausgerichtetem Schweif; in der unteren blauen Hälfte ein eben- «falls rechts gekehrter silberner Helm mit aufgeschlagenem Visier; in der zweiten «oder hinteren rothen Hälfte des Schildes erscheint ein aufrecht stehender goldener «Hirsch, rechts gewendet, mit goldenem Geweih und gleichen ausgebreiteten Flügeln.*

«*Den Schild bedeckt eine Freiherrn-Krone, bestehend aus einem goldenen, «mit Edelsteinen besetzten Reifen, auf welchem sieben grosse Perlen ruhen. Ueber «diese Krone erhebt sich ein vorwärts gekehrter, blau angelaufener, roth gefutterter, «mit goldenen Bügeln und gleichem Kleinot gezierter Helm, aus dessen adeligen «Krone ein rechts gekehrter rother, die Zunge ausschlagenden Löwen hervorwächst.*

«*Die Helmdecken sind rechts silberfarben und blau, links goldfarben und roth. Schildhalter sind zwei gegen den Schild gekehrte goldene geflügelte Hirsche, auf einem rothen flatternden Bande stehend, welches in goldenen Buchstaben das Motto enthält: «Surgo fortior avis.»*»

Les armes concédées sont donc: *parti: au 1er coupé de gueules au lion rampant d'argent, langué de gueules et d'azur au casque d'argent, la visière levée (Saladin); au 2e de gueules au cerf ailé et élancé d'or (de Lange de Lubières).*

Cimier: *un lion issant de gueules, d'un casque couronné.*

Supports: *deux cerfs ailés d'or.*

Devise: «*Surgo fortior avis.*»

La famille Saladin, originaire de Villefranche en Lyonnais, connue dès le XVe siècle, fut reçue à la Bourgeoisie en 1596.

(Archives de Meuron-Saladin; Galiffe II, 2e édition, p. 520; J. de Pury, «Nobiliaire du Pays de Neuchâtel» dans les *Archives héraldiques* 1899, p. 103; Raoul de Cazenove: Rapin Thoyras, p. CCXXVII; France protestante, 1re éd., article de Lange).

* * *

Nous terminons notre notice sur les diplômes de familles genevoises à la date de 1842, où finit le gouvernement aristocratique restauré après Napoléon.

Si nous faisons une statistique (plus ou moins exacte vu l'existence probable de bien des diplômes à nous inconnus), nous arrivons à la conclusion que les diplômes délivrés du XIVe au XIXe siècle (1842) s'élèvent à 97.

Les empereurs d'Allemagne en ont été les plus larges dispensateurs: 31; les rois de France: 13; Napoléon Ier: 13; les rois de Prusse: 10; les ducs de Savoie: 5; les rois d'Angleterre: 4; les rois de Sardaigne: 3; les rois des Pays-Bas, les ducs de Lorraine, les ducs de Bavière et les papes: 2 chacun; enfin l'empereur de Russie, les rois de Belgique, de Bohême, de Danemark, les ducs de Bourgogne, de Nassau, de Saxe, de Brunswick, les princes de Neuchâtel et la République de Genève en ont délivré un seul chacun. Voici au point de vue chronologique l'ordre des diplômes: au XIVe siècle: un; XVe: 7; XVIe: 15; XVIIe: 10; XVIIIe: 34; XIXe: 29; et enfin, pour une famille ayant eu déjà plusieurs diplômes antérieurs, un au XXe siècle.

La famille la plus riche en distinctions nobiliaires est celle des Le Fort: cinq lettres de noblesse ou d'augmentation d'armoiries ou de concessions de titres; puis viennent les Grenus (4), Thellusson (4), Maurice (4), Gallatin (3), Pictet (3), Mallet (3), Vasserot (2), de Carro (2) et de Polier (2).

Trente-deux diplômes se répartissent entre ces dix familles et soixante-cinq autres sont titulaires chacune d'un seul, sur lesquelles un nombre assez considérable sont actuellement éteintes.

Die Gemeindewappen des Kantons St. Gallen,

von Ferdinand Gull.

(Fortsetzung).

Uznach.

(Landschaft, Schloss, Stadt, politische und Ortsgemeinde im Seebezirk).

Uralter Ort, schon im 10. Jahrhundert von Bedeutung und gräfliche Gerichtsstätte, in engen Beziehungen zum Kloster St. Gallen stehend, das Liegenschaften, Einkünfte und Rechte in der Grafschaft hatte, kommt sodann im 11. Jahrhundert teils durch Kauf und mit Vorbehalt der Lehenrechte der Abtei an die Edeln und nachherigen Grafen von Rapperswil. Eine Erbtochter, Guota, Tochter Rudolfs III. von Rapperswil (advocatus und später comes de Rappreswil), bringt ums Jahr 1214 die Grafschaft Uznach als Morgengabe an Diethelm I., Graf von Toggenburg, der den Ort mit der gleichzeitigen Einrichtung einer Burg zur Stadt erhebt und in ihrer Nähe noch die Feste Uznaberg baut. Fortan bleiben Stadt, Burg und Herrschaft Uznach in ununterbrochenem Besitz des gräflichen Hauses von Toggenburg und teilen dessen Schicksale bis zum Tode des letzten Grafen, Friedrich VII., 1436. Nach den Wirren des alten Zürichkrieges gelangt Uznach unter die Herrschaft der Stände Schwyz und Glarus, 1469, und bleibt, von Landvögten regiert, in dieser Untertanenstellung bis in die Zeit der Helvetik.